



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 45598

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la réflexion inhérente à l'optimisation des dépenses de santé dans le secteur de la rééducation et de la réadaptation fonctionnelle. L'acuité de ce projet, générateur de deux milliards et demi d'euros d'économie pour l'assurance maladie, semble donc des plus prégnante dans l'optique de la réforme de notre système de santé. Un dossier, présenté par le Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs, étant étudié depuis mars dernier par ses services, il lui demande de bien vouloir lui préciser son sentiment à l'égard de cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministre précise en premier lieu qu'entre juin 2003 et juillet 2004, le Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs (SNMKR) a été reçu à plusieurs reprises par les services du ministère de la santé et des solidarités lesquels ont saisi l'agence technique de l'information hospitalière (ATIH) afin qu'elle diligente des études approfondies sur le sujet. Au cours des mois de mai et juin 2005, le ministère a à nouveau reçu le SNMKR ainsi que la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs (FFMKR) et Objectif kiné. Un groupe de travail a été constitué avec les syndicats, l'assurance maladie et les services du ministère, visant à mettre en place pour 2006 un dispositif de nature à améliorer l'orientation du patient nécessitant des soins de masso-kinésithérapie.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45598

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6198

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9783